

Commune de Propriano



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Phase 3 – Traduction règlementaire et graphique du PADD Zonage, règlement et OAP



Réunion de concertation publique n°3 - 22/11/2016



Cabinet LUYTON



Géomorphie



IngéCorse

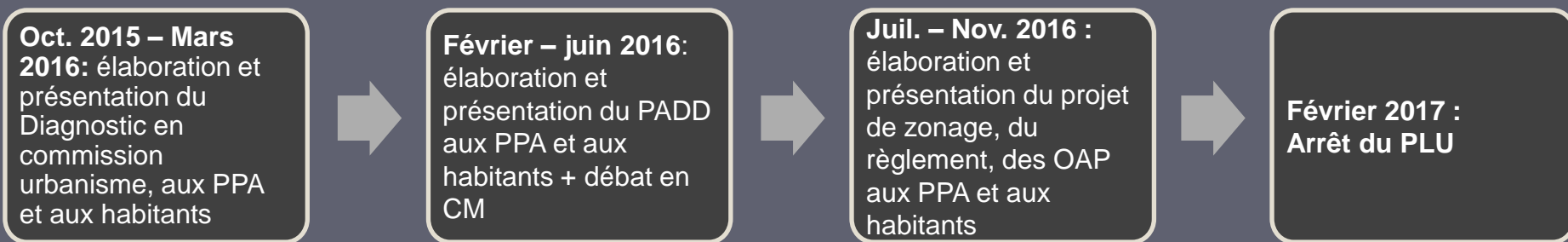
Structure de la présentation

1. Le rappel du planning de la procédure
2. Le rappel du projet communal (PADD)
3. La traduction règlementaire et graphique
4. Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
5. Le bilan des superficies PLU de 2006 - projet de PLU 2016

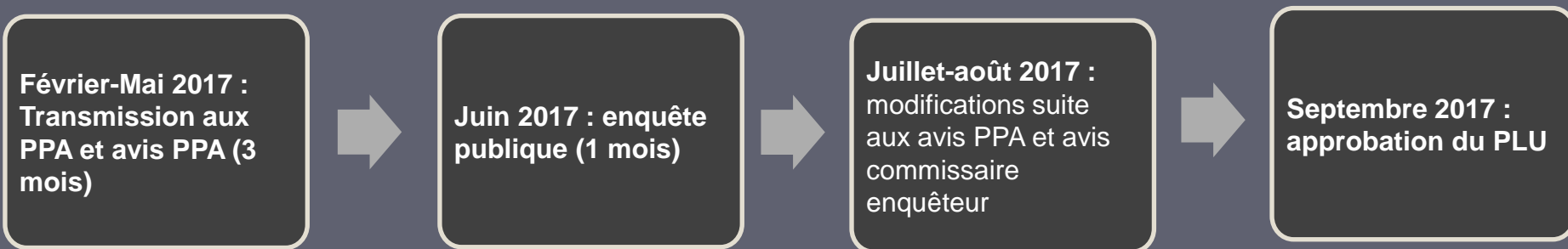
1. Le rappel du planning de la procédure

Rappel de la procédure engagée :

- Par délibération du 14/10/2014, prescription de la révision générale du PLU de 2006
- Par la suite, les grandes dates à retenir sont :

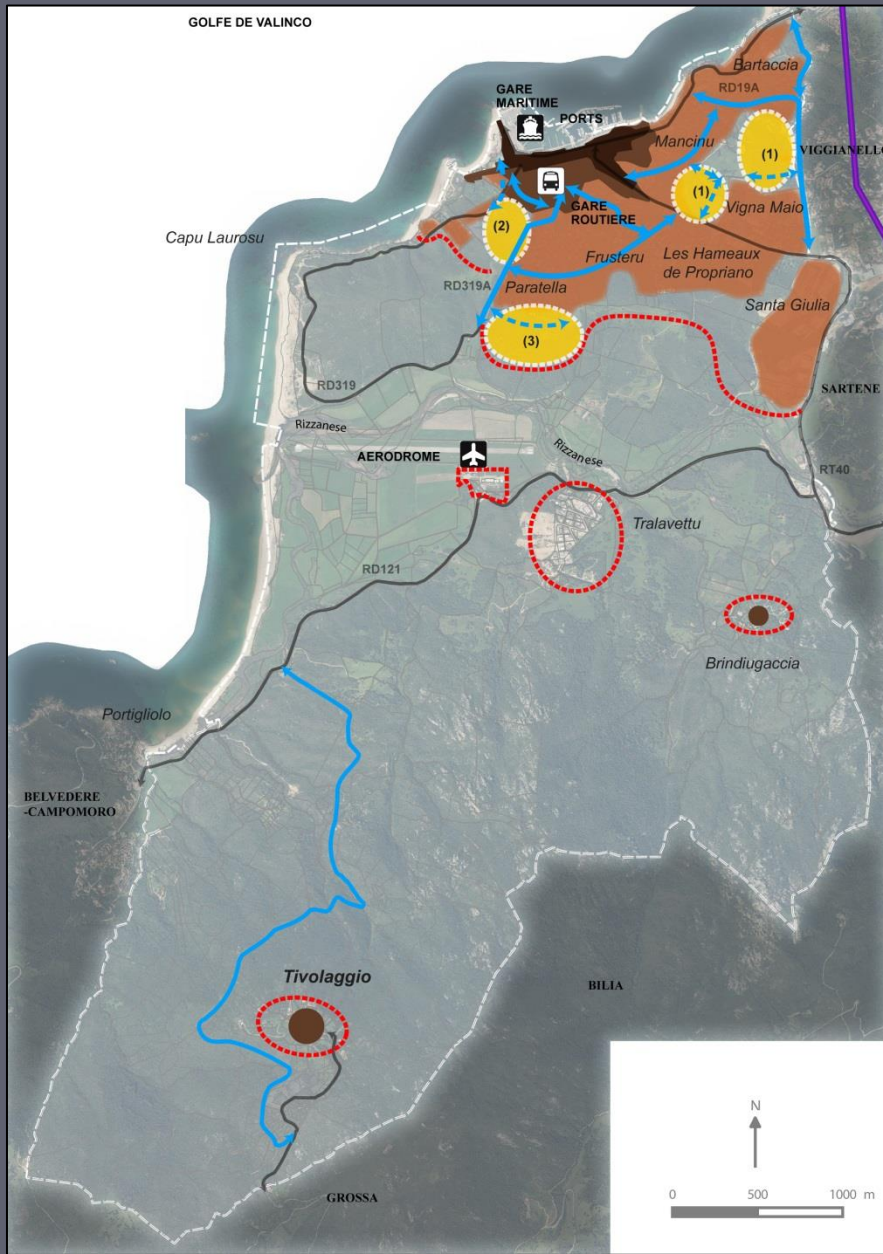


Adaptation obligatoire des pièces du PLU de 2006 et de la réflexion générale => lois votées, PADDUC approuvé en 2015









2. Le rappel du projet communal (PADD)

Orientation n°1 : Assurer et structurer le développement de Propriano







Orientation N°1 : Assurer et structurer le développement de Propriano

1. Conforter la centralité historique et les quartiers existants

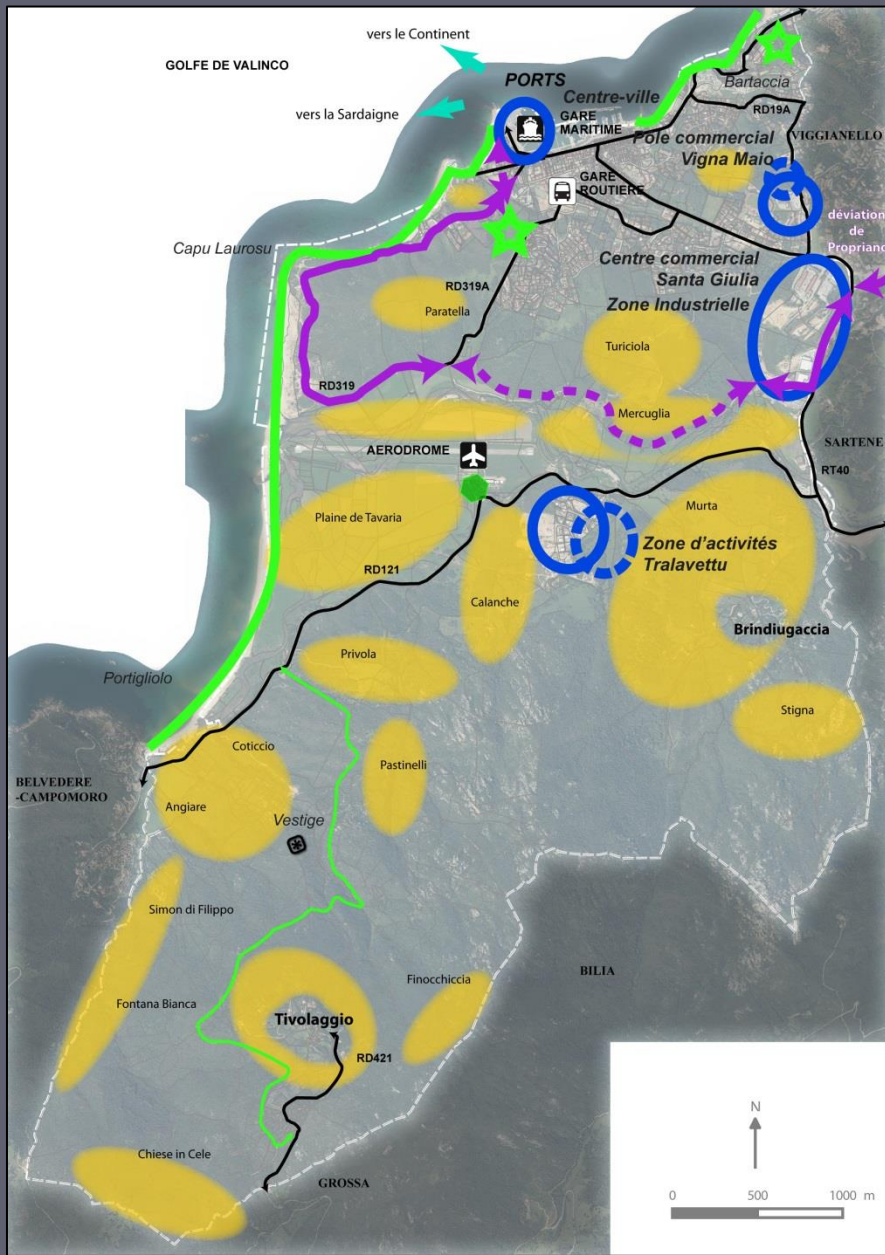
-  Encourager le renouvellement urbain dans le centre ancien (requalification du bâti dégradé, amélioration du stationnement)
-  Améliorer la qualité des espaces péricentraux (création/requalification des espaces publics, des voies, du stationnement)
-  Densifier et organiser les quartiers périphériques (comblement des dents creuses, création de cheminements piétons)
-  Hiérarchiser les voies structurantes (requalification et aménagement des voies de niveau inter-quartier)
-  Gérer le village de Tivolaggio et le lieu-dit Brindiugaccia (comblement des dents creuses)
-  Profiter des équipements de mobilité alternatifs à la voiture (gares routière, maritime)

2. Organiser le développement futur

-  Accompagner les secteurs de développement urbain ou économique :
(1) Vigna Maio
(2) Paratella Ouest
(3) Paratella Sud
-  Fixer des limites à l'urbanisation
-  Créer des voies de desserte structurante
-  Prendre en compte les réseaux d'énergie alternative et renouvelable (tracé schématique du projet Cyrénée)

2. Le rappel du projet communal (PADD)

Orientation n°2 : Renforcer l'attractivité économique et touristique



Orientation n° 2 : Renforcer l'attractivité économique et touristique

1. Désenclaver et ouvrir les Ports sur Propriano, la Corse et la Méditerranée

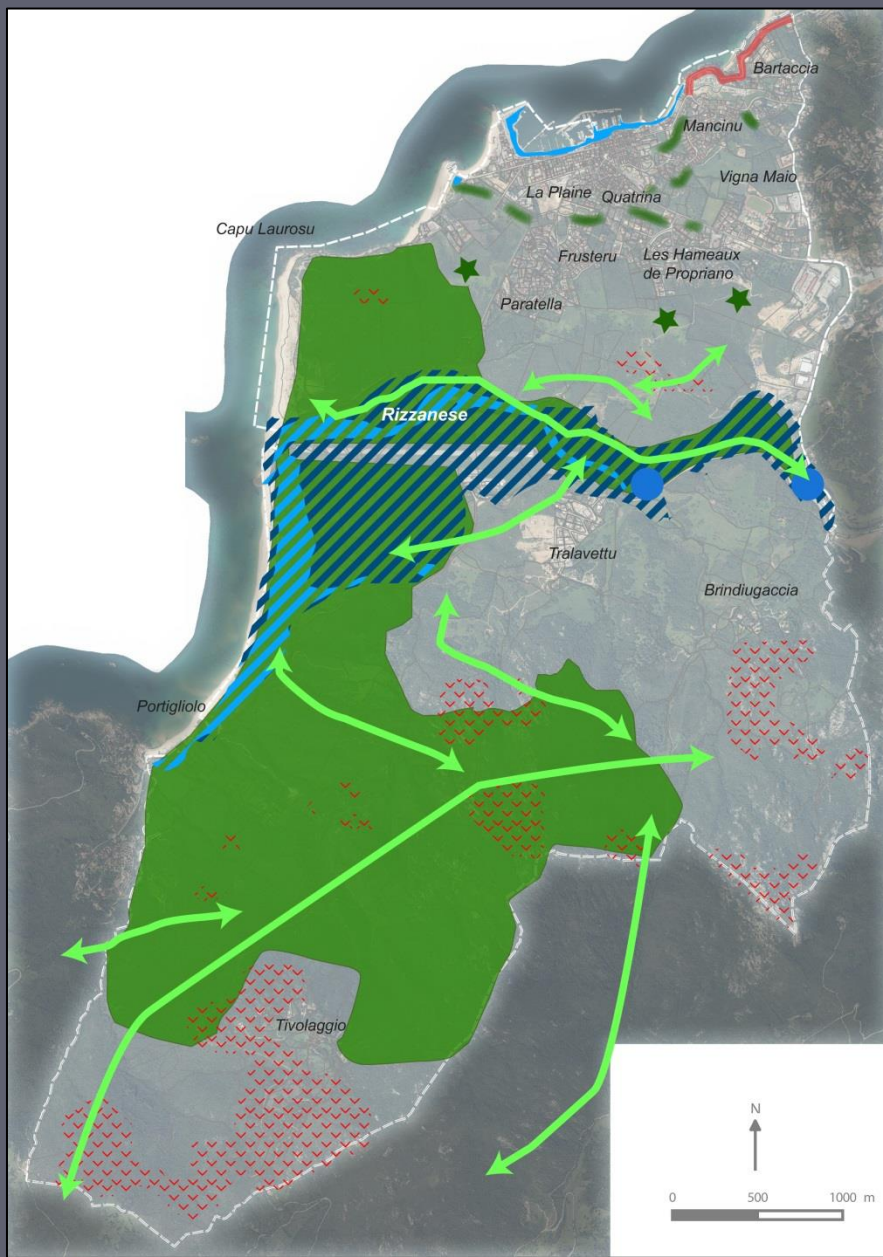
- Aménager les voies de contournement du centre-ville et de désenclavement des Ports (déviation de Propriano, route de désenclavement, RD319 réaménagée)
- Veiller au maintien et au développement des lignes maritimes vers le Continent et la Sardaigne
- Conforter les pôles économiques et commerciaux actuels

2. Diversifier l'économie proprianaise

- Proposer de nouvelles surfaces dédiées à l'activité économique
- Préserver les lieux d'intérêt touristique et diversifier l'offre en matière touristique
- Prévoir les capacités d'hébergement nécessaires au développement touristique
- Maintenir et sécuriser les activités liées à l'aérodrome
- Préserver et développer les espaces agricoles





2. Le rappel du projet communal (PADD)

Orientation n°3 : Préserver la biodiversité et le paysage





Orientation n° 3 : Préserver la biodiversité et le paysage



3.1. Prévenir les risques naturels et les nuisances

-  Prendre en compte le risque inondation
-  Prendre en compte l'aléa feu de forêt notamment dans les zones d'aléa fort
-  Prendre en compte le risque submersion marine
-  Lutter contre les nuisances sonores notamment sur la section de la RT40


3.2. Préserver et valoriser les paysages

-  Maintenir des espaces de respiration
-  Préserver les grands équilibres paysagers

3.3. Préserver les milieux naturels et les continuités écologiques

-  Protéger et valoriser la TVB - Réservoir de biodiversité
-  Protéger et valoriser la Trame Verte et Bleue (TVB) - Corridors écologiques

3.4. Gérer durablement les ressources

-  Protéger la ressource en eau (périmètre de protection du captage d'eau potable)

2. Le rappel du projet communal (PADD)

L'objectif chiffré de modération de la consommation d'espace

- **2017 – 2030 : 42 hectares, soit 3,2 hectares par an** de consommation d'espaces agricoles et naturels pour l'urbanisation des zones urbaines et A Urbaniser,
- Pour rappel, entre 2002-2013, la consommation d'espaces agricoles et naturels : 3,4 hectares par an,
- Le calibrage des zones Urbaines et A Urbaniser du projet de PLU doit tenir compte de cet objectif chiffré,

3. La traduction réglementaire et graphique

Quelle traduction en matière de zonage et de règlement ?

- Le règlement, le zonage graphique et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) doivent mettre en œuvre les orientations exposées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- Les dispositions du PADDUC (espaces stratégiques agricoles, espace remarquable et caractéristique) et des autres documents (PPR Inondation) doivent être intégrées au projet de PLU,
- Le zonage est toujours divisé en zones Urbaines (U), en zones A Urbaniser (AU), en zones Agricoles (A) et en zones Naturelles (N).
- Le règlement écrit a une nouvelle structuration en 9 articles contre 14 auparavant (ordonnance et décret de septembre et décembre 2015 portant simplification du code de l'urbanisme).

3. La traduction réglementaire et graphique

Quelle traduction en matière de zonage et de règlement ?

La nouvelle structure du règlement :

SECTION 1 - USAGE DES SOLS ET DESTINATION DES CONSTRUCTIONS

Article 1 - Destinations, sous-destinations, usages et affectations des sols, natures d'activités interdites

Article 2 - Destinations, sous-destinations et natures d'activités soumises à des conditions particulières

Article 3 - Mixité fonctionnelle et sociale

SECTION 2 - CARACTERISTIQUES URBAINE, ARCHITECTURALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

Article 4 - Volumétrie et implantation des constructions

Article 5 - Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère

Article 6 - Traitement environnemental et paysager des espaces non-bâti et abords des constructions

Article 7 - Stationnement

SECTION 3 - ÉQUIPEMENTS ET RESEAUX

Article 8 - Desserte par les voies publiques ou privées

Article 9 - Desserte par les réseaux

Nb : l'ex-article 5 Caractéristiques des terrains (superficie minimale des terrains) et l'ex article 14 Possibilités maximales d'occupation des sols (coefficient d'occupation) des sols sont supprimés conformément à la loi ALUR.

3. La traduction réglementaire et graphique

Quelle traduction en matière de zonage et de règlement ?

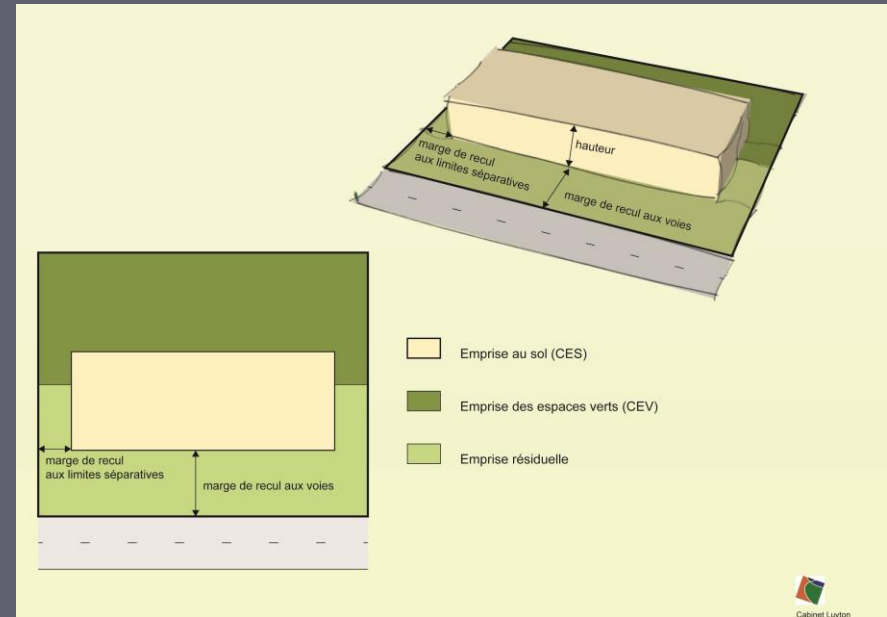
- Depuis la loi ALUR, le COS et les superficies minimales sont supprimées
- Les possibilités de constructions et les densités sont désormais essentiellement encadrées par les article 4 et 6 :

Le coefficient d'emprise au sol (CES)

La hauteur

Les marges de recul (implantations)

Les surfaces non imperméabilisées (espaces verts)



3. La traduction réglementaire et graphique

Quelle traduction en matière de zonage et de règlement ?

Les zones du projet de PLU 2016 par rapport au PLU de 2006

Un document simplifié : de 42 secteurs et 14 sous-secteurs à 23 secteurs et 0 sous-secteur.

Zone PLU 2006	Secteur PLU 2006	Sous-secteur PLU 2006	Zone PLU 2016	Secteur PLU 2016	Localisation	Destination principale	
UA			UA	UAa	Terra Nova	Vocation principale d'habitation	
UB	UB1		UA	UAb	Tivolaggio	Vocation principale d'habitation	
	UBa		UB	UBa	Centre-ville	Vocation mixte	
	UBb			UBb	Plaine, Rte de la Corniche Ouest, Fin Rue G. de Gaulle	Vocation mixte	
	UBc			UBc	Avenue Napoléon III Ouest	Vocation mixte	
	UBd		UC	UCa	Quartier des écoles et Eglise	Vocation mixte à dominante d'habitation	
UBe		UCb		Quatrina + Vigna Maio Ouest	Vocation mixte à dominante d'habitation		
UC		UDa		Paratella, Frusteru, Hameaux de Propriano, Vigna Maio, Bartaccia	Vocation principale d'habitation, d'hébergement hôtelier et touristique et d'équipements ludo-sportif		
UC	UCa		UD	UDb	Tivolaggio	Vocation principale d'habitation	
	UCb	UCb1		UDc	Brindiugaccia	Vocation principale d'habitation	
	UCc			UI	UIa	Port, RT402	Vocation commerciale liée au Port
UCd		UIb	Santa Giulia		Vocation industrielle et commerciale		
UCe	UCe1	UIc	Tralavettu		Vocation artisanale		
UD	UDa		UP	UPa	Port de commerce	Vocation portuaire	
	UDb			UPb	Port de plaisance et pêche	Vocation économique et touristique liée à la mer	
	UDc	UDc1	1AU	1AUa	Vigna Maio	Vocation mixte à dominante d'habitation	
	UDd			1AUb	Paratella Ouest	Vocation principale d'habitation et d'hébergement hôtelier et touristique	
	UDe	UDda		1AUc	Paratella Sud	Vocation principale d'habitation	
UI	UIa		A	As	Commune	Vocation agricole actuelle ou future	
	UIb	UIba		Asr	Commune	Vocation agricole actuelle ou future à forte valeur environnementale	
	UIc		N	N	Scuncacato, Suarella, Longa (Sud-Est commune), Fontana Bianca, Chiese in Cele (Sud-Ouest commune)	Vocation naturelle	
UP	UPa	Na		Aérodrome	Gestion de l'existant de l'aérodrome		
AU	UPb			Nb	Valinco Marine / Jeanneau RT40, Bricomat Pieretti, STEP, aire d'accueil des gens du voyage	Gestion de l'existant en zone inondable ou non	
	UPc			Nd	Futur discothèque près de la STEP	Vocation de création d'un établissement de type discothèque	
	1AU	1AUa			Nr	Capu Laorosu, ripisylves du Rizzanese, plage de Portigliolo, Centre commune	Vocation naturelle à forte valeur environnementale
		1AUb			Np	Littoral urbain Nord	Vocation de loisirs, front de mer, DPM
		1AUc					
		1AUde					
		1AUg					
1AUh							
1AUj							
A	A						
	Aa						
	Ai	Aia Aib					
N	N						
	1N	1Na 1Nb					
	Na						
	Nbi						
	Nci						
	Ndi						
	Ne						
	Nf						
	Np	Np1 Np2 Np3					

3. La traduction réglementaire et graphique

Quelle traduction en matière de zonage et de règlement ?

Les principales règles des zones du projet de PLU de 2016

	CES	HAUTEUR	IMPLANTATION AUX VOIES	CEV
UA	- UAa, UAb : non concerné	- UAa : 9m (R+2) - UAb : 7m (R+1)	- UAa : à l'alignement sur 12m de profondeur, - UAb : à l'alignement sur 9 m de profondeur	- UAa, UAb : non concerné
UB	- UAa, UAb : non concerné	- UBa : 15m (R+4) - UBb: 12m (R+3) sauf côté pair route corniche R+4 - UBc : 9m (R+2)	- UBa : à l'alignement sur 14 m de profondeur, - UBb : à l'alignement sur voirie existante ou à créer ou à 5 m sauf pour montée de la Paratella à l'alignement du bâti existant sur 14 m de profondeur, - UBc : à l'alignement sur voie ou à 5 m sur 14 m de profondeur	- UBa : non concerné - UBb, UBc : 0,20
UC	- UCa : 0,60 - UCb : 0,40	- UCa, UCb : 9 m (R+2)	- UCa, UCb : à l'alignement ou à au moins 5 m	- UCa : 0,20 - UCb : 0,25
UD	- UDa : 0,20 - UDb : 0,15 - UDC : 0,10	- UDa, UDb, UDC : 7m (R+1)	- UDa, UDb, UDC : à au moins 6 m des voies communales, 8 m des RD ou 10 m des RT	- UDa : 0,30 - UDb, UDC : 0,40
UI	- UIa, UIb, UIc : 0,40	- UIa : 7 m - UIb, UIc : 10 m	- UIa : à l'alignement du quai l'Herminier pour UIa du Port, 8 m RD ou 10 m RT, - UIb, UIc : à au moins 6 m voie communale, 15 m des RD ou 20 m des RT	- UIa, UIb, UIc : 0,10
UP	- UPa, UPb : non concerné	- UPa, UPb : RdC	- UPa : non concerné - UPb : à l'alignement de la voie ou des emprises publiques	- UPa, UPb: non concerné
AU	- 1AUa : 0,30 - 1AUb, 1AUC : 0,20	- 1AUa, 1AUb : 9 m (R+2) max (cf OAP) - 1AUC : 7 m (R+1)	- 1AUa, 1AUb, 1AUC : au moins 6 m des voies communales, 8 m des RD ou 10 m des RT	- 1AUa : 0,20 - 1AUb, 1AUC : 0,30
A	NC	- A (tous secteurs) : 6 m pour constructions à destination d'exploitation agricole, 7 m pour constructions à usage d'habitation	- A (tous secteurs) : à au moins 10 m des voies communales, 20m des RD et 75 m de l'axe des RT	- A (tous secteurs) : NR
N	NC	- N (tous secteurs) : 4m pour constructions à destination d'exploitation agricole et forestière, 7 m pour constructions à usage d'habitation, 8 m pour les hangars en zone Na	- Na : à au moins 7 m des voies communales et Routes Départementales (RD), - Nb : à au moins 10 m des voies communales, 20m des RD et 75 m de l'axe des RT, - Nd : à au moins 15 m des RD - Np, Nr, secteur N : à au moins 10 m des voies communales, 20m des RD et 75 m de l'axe des RT	- N (tous secteurs) : NR

3. La traduction réglementaire et graphique

Mise en œuvre de l'orientation 1 : Assurer et structurer le développement de Propriano

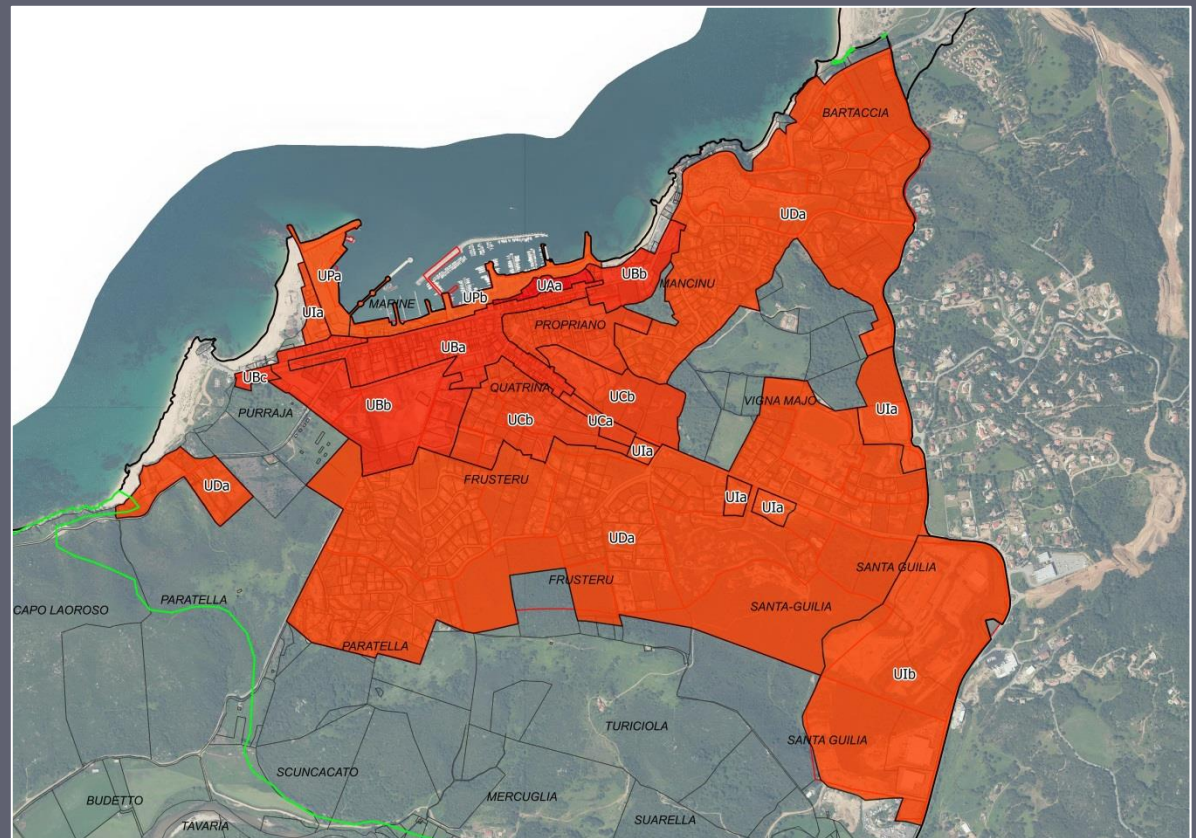


QUE DIT LE PADD ?

Objectif 1 : Conforter la centralité historique et les quartiers existants

Densifier et organiser les quartiers périphériques

- Maintien des zones urbaines : zones à dominante d'habitat (UA à UD), zones à dominante d'activités (UI), zones à dominante portuaire (UP),
- Redéfinition des contours de certains secteurs pour permettre leur densification selon le niveau d'enjeu,
- Fusion de certains secteurs ayant les mêmes caractéristiques urbaines pour faciliter la lisibilité du document.



3. La traduction réglementaire et graphique

Mise en œuvre de l'orientation 1 : Assurer et structurer le développement de Propriano

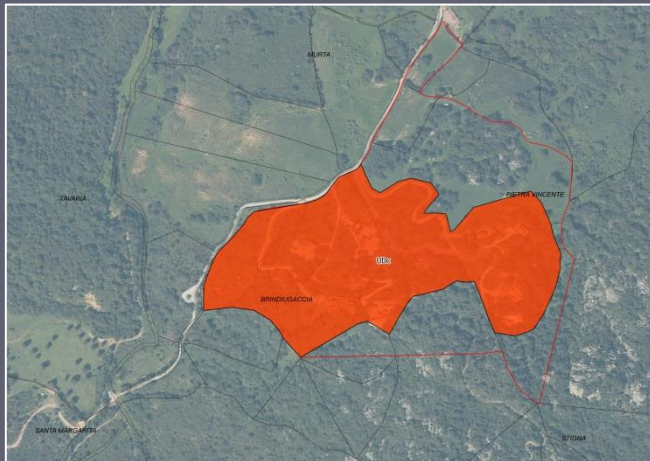
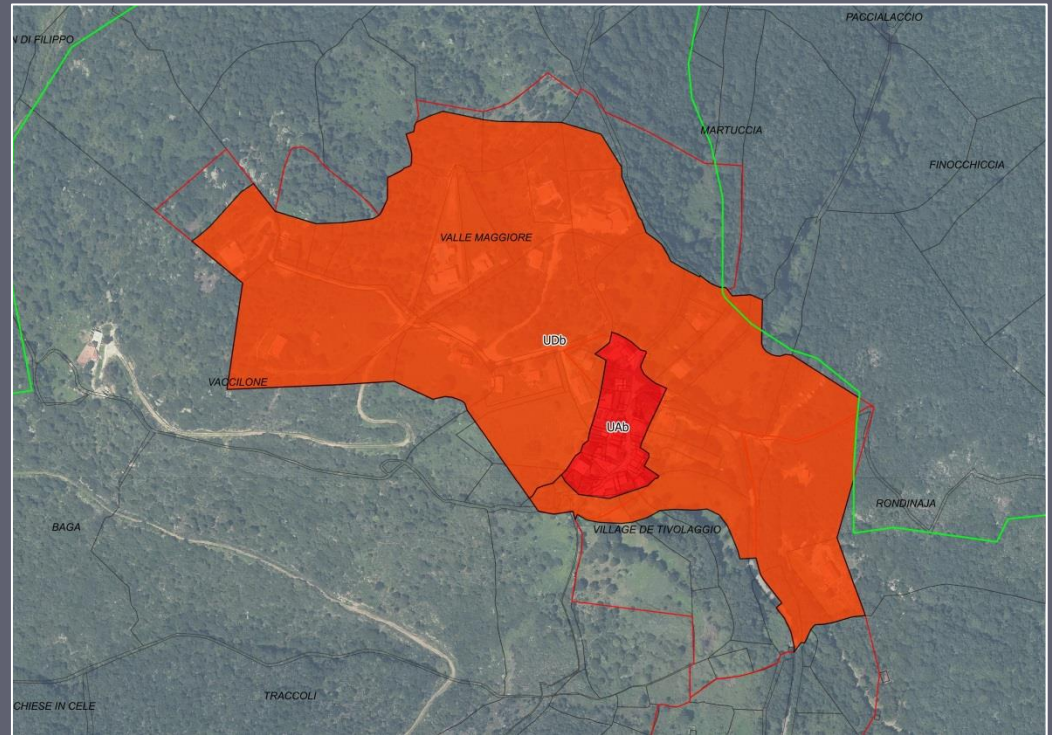


QUE DIT LE PADD ?

Objectif 1 : Conforter la centralité historique et les quartiers existants

Gérer le hameau de Tivolaggio et le lieu-dit Brindigaccia

- Création d'un zonage UAb pour le noyau historique de Tivolaggio en lieu et place du zonage UDb,
- Création d'un zonage UDb pour les extensions autour du noyau historique (forme urbaine de type Village, loi Littoral et PADDUC)
- Création d'un zonage UDe pour le lieu-dit Brindigaccia/Pietra Vicente sans extension des espaces urbanisés, en cohérence avec le PADDUC.



3. La traduction réglementaire et graphique

Mise en œuvre de l'orientation 1 : Assurer et structurer le développement de Propriano

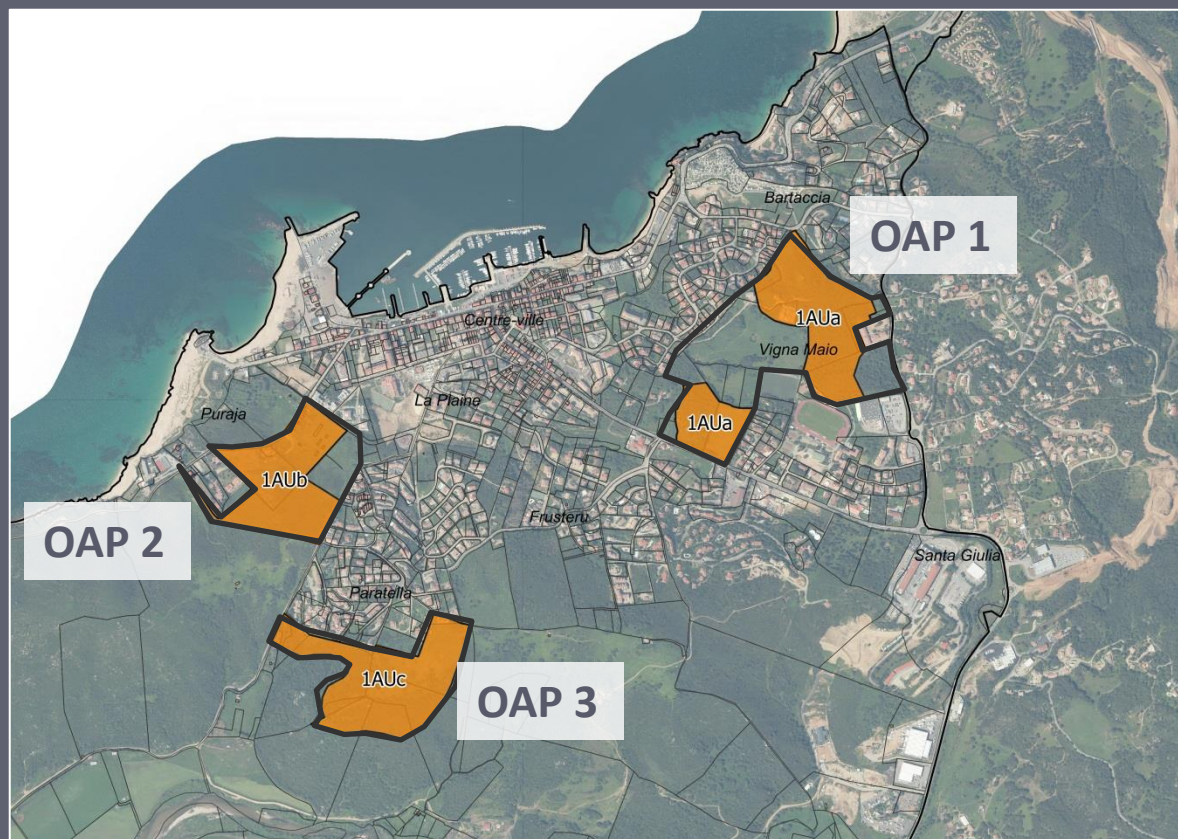


QUE DIT LE PADD ?

Objectif 2. Organiser le développement futur

Accompagner les secteurs de développement urbain et économique

- Réduction des zones A Urbaniser de 7 à 3.
- Réalisation d'Orientation d'Aménagement et de Programmation pour chaque zone A Urbaniser en lien avec les zones urbaines, agricoles et naturelles alentour.



3. La traduction réglementaire et graphique

Mise en œuvre de l'orientation 1 : Assurer et structurer le développement de Propriano



QUE DIT LE PADD ?

Objectif 2. Organiser le développement futur

Créer des voies de desserte structurante

- Tracés de principe dans les OAP de Vigna Maio, Paratella Ouest et Paratella Sud.
- Connexion routière entre Mancinu et la RD19A par Vigna Maio
- Connexion routière entre la zone 1AUB et la rue Fred Scamaroni, la montée de la Paratella et le chemin des plages,
- Connexion routière entre la RD319A et le chemin A Paratella.



3. La traduction réglementaire et graphique

Mise en œuvre de l'orientation 2 : renforcer l'attractivité économique et touristique

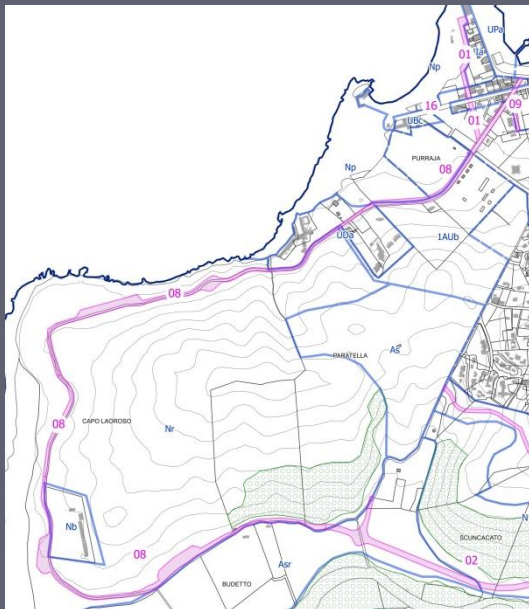
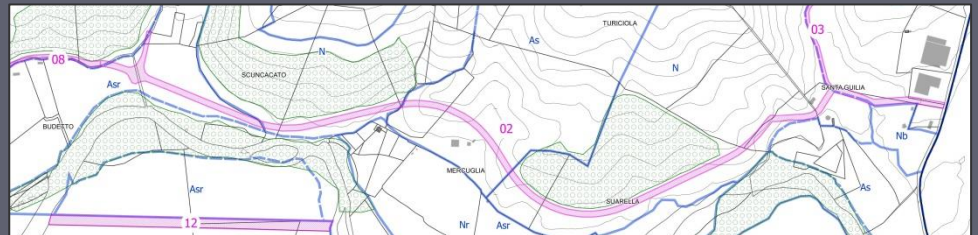


QUE DIT LE PADD ?

Objectif 1 : Désenclaver et ouvrir les Ports sur Propriano, la Corse et la Méditerranée

Aménager les voies de contournement du centre-ville et de désenclavement des Ports

- Création ou mise à jour des emplacements réservés dédiés à l'aménagement, réfection des voies actuelles ou à la création de voies nouvelles : RD319, voie nouvelle de contournement.



3. La traduction réglementaire et graphique

Mise en œuvre de l'orientation 2 : renforcer l'attractivité économique et touristique

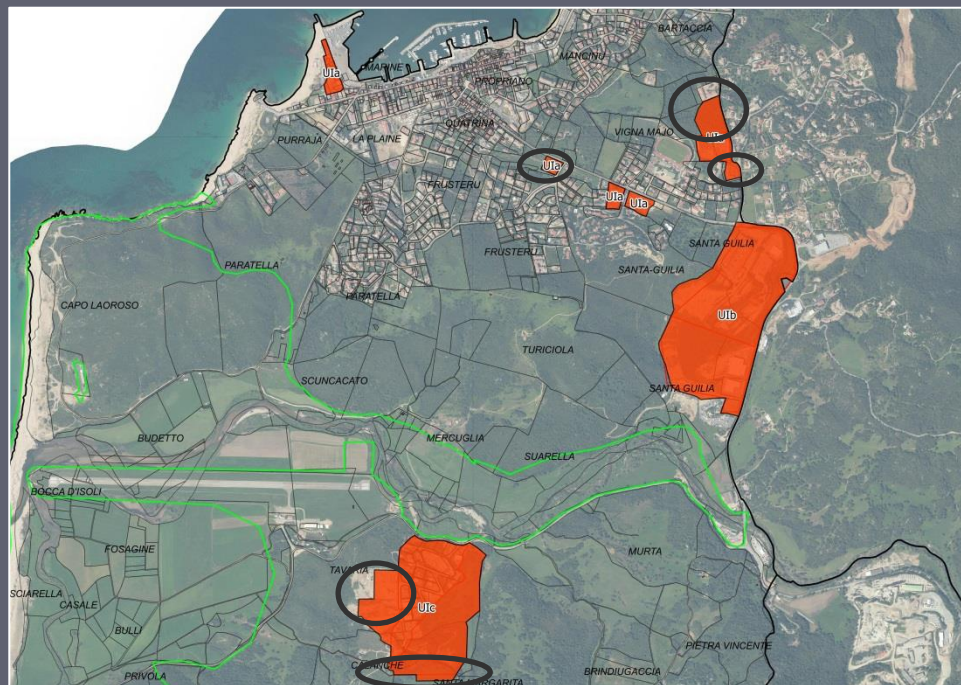


QUE DIT LE PADD ?

Objectif 1 : Désenclaver et ouvrir les Ports sur Propriano, la Corse et la Méditerranée

Conforter les pôles économiques et commerciaux actuels

- Maintien d'un zonage UI avec 3 secteurs :
 - Un secteur UIa pour les activités commerciales du Port, route de Bonifacio et Vigna Maio
 - Un secteur UIb pour les activités commerciales et industrielles de Santa Giulia)
 - Un secteur UIc pour les activités artisanales de Tralavettu
- Une extension de la zone UIa de Vigna Maio sur 1,7 hectare en cohérence avec la zone 1AUa associée.
- Une extension de la zone UIc Tralavettu correspondant aux réalités de l'occupation du sol et à un projet privé de lots d'activités.



3. La traduction réglementaire et graphique

Mise en œuvre de l'orientation 2 : Renforcer l'attractivité économique et touristique

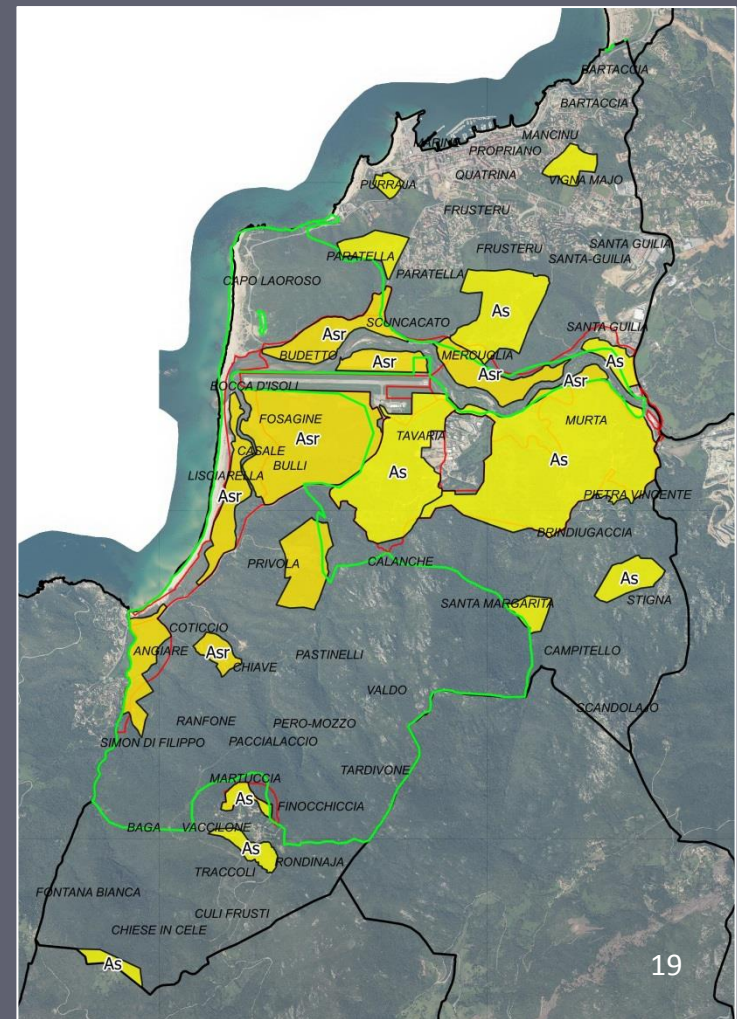


QUE DIT LE PADD ?

Objectif 2 : Diversifier l'économie proprianaise

Préserver et développer les activités agricoles

- Une évolution significative des zones agricoles sur toute la commune (Stigna, Santa Margherita, Turiciola, Capu Laorosu, Privola)
- Une prise en compte des espaces stratégiques agricoles par la création de zone As (Agricole stratégique)
- Une distinction des zones agricoles dans l'Espace Remarquable et Caractéristique par un zonage spécifique Asr (Agricole stratégique et remarquable)
- Total des zones agricoles stratégiques : 446 hectares (396 hectares PADDUC)



3. La traduction réglementaire et graphique

Mise en œuvre de l'orientation 3 : Préserver la biodiversité et le paysage

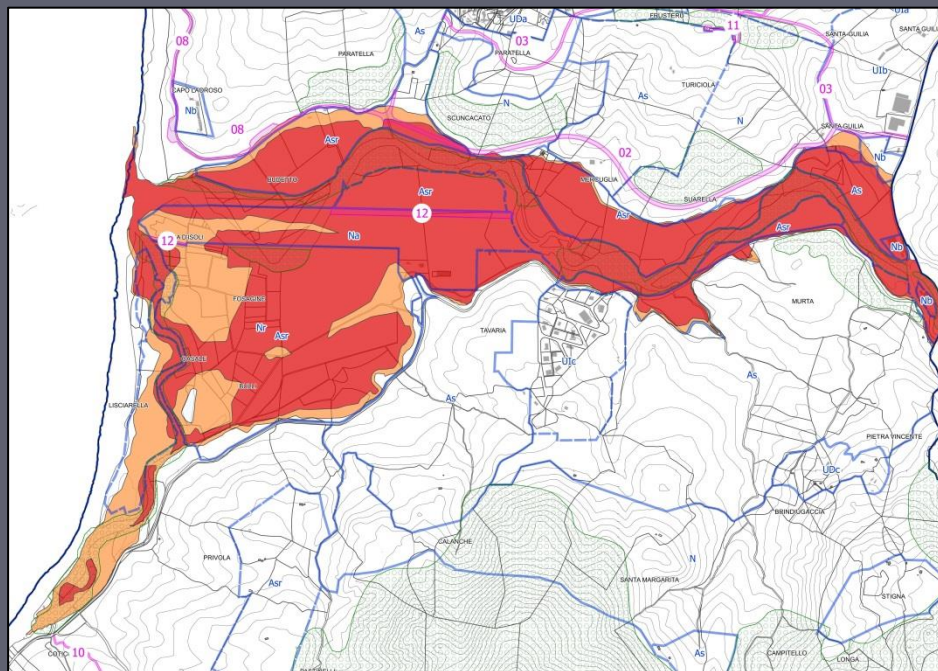


QUE DIT LE PADD ?

Objectif 1. Prévenir les risques naturels et les nuisances

Prendre en compte les risques

- Afin de ne pas multiplier les sous-secteurs, le zonage du PLU de 2016 ne crée pas de zonage indicé pour l'inondation mais intègre le PPR Inondation directement dans les documents graphiques.
- Intégration du règlement du PPR Inondation dans le règlement,
- Le zonage a pris en compte l'aléa feu de forêt du PAC en réduisant les zones urbaines au sud de Tivolaggio ou en supprimant la zone A Urbaniser 1AUij de Turiciola.



3. La traduction réglementaire et graphique

Mise en œuvre de l'orientation 3 : Préserver la biodiversité et le paysage

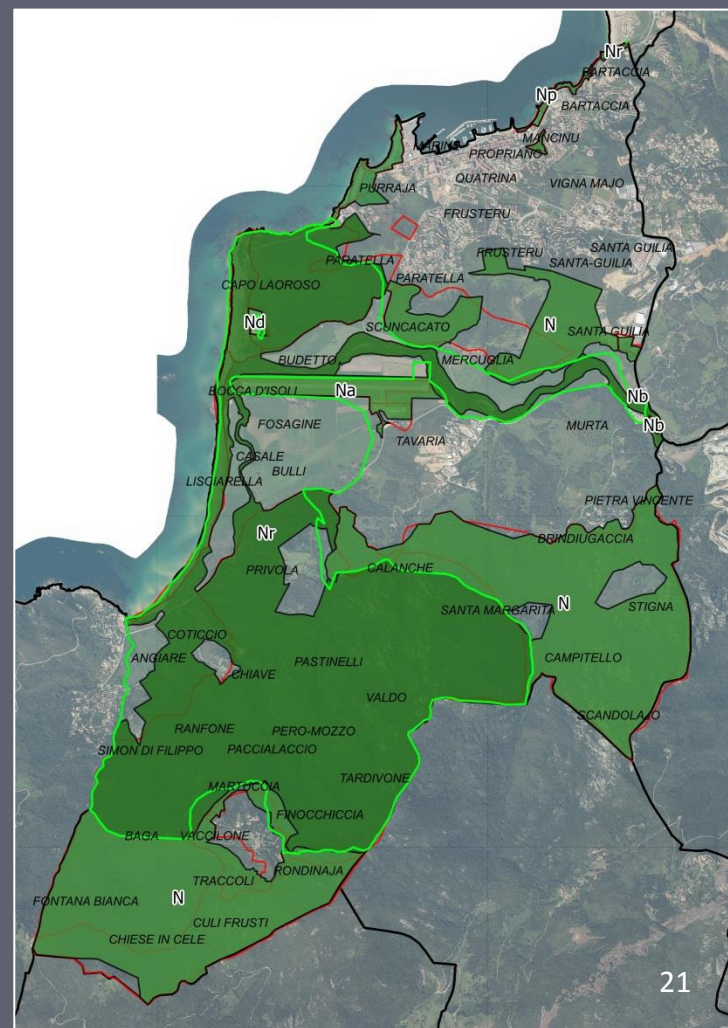


QUE DIT LE PADD ?

Objectif 3. Préserver les milieux naturels les continuités écologiques

Protéger et valoriser la trame verte et bleue (TVB)

- Création d'un zonage Nr (naturel remarquable) qui fusionne la trame verte et bleue et l'Espace Remarquable et Caractéristique (PADDUC)
- Protection renforcée de la ripisylve du Rizzanese avec la création d'Espaces Boisés Classés et zonage Nr
- Développement de nouvelles zones naturelles en lien et place d'anciennes zones à urbaniser (Angiare, Coticcio, Turiciola)
- Création de secteurs (Na, Nb, Np) pour prendre en compte les situations (aérodrome, zones bâties en aléa inondation, aire d'accueil des gens du voyage, station d'épuration, zone littorale entre la plage de Puraja et Bartaccia).



4. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Que sont les OAP ?

- Les OAP sont des dispositions pour aménager et programmer le devenir de quartiers ou de secteurs à enjeux,
- Les orientations d'aménagement et de programmation comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements,
- Elles concernent préférentiellement les zones A Urbaniser mais peuvent être réalisées sur des zones Urbaines,
- Les OAP sont opposables aux autorisations d'urbanisme et aux opérations d'ensemble dans un rapport de compatibilité.

Combien d'OAP et où sont elles situées ?

- Les OAP sont au nombre 3,
- Les OAP concernent les zones A Urbaniser 1AUa Vigna Maio, 1AUb Paratella Ouest et 1AUc Paratella Sud.

4. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

OAP n° 1 – Vigna Maio

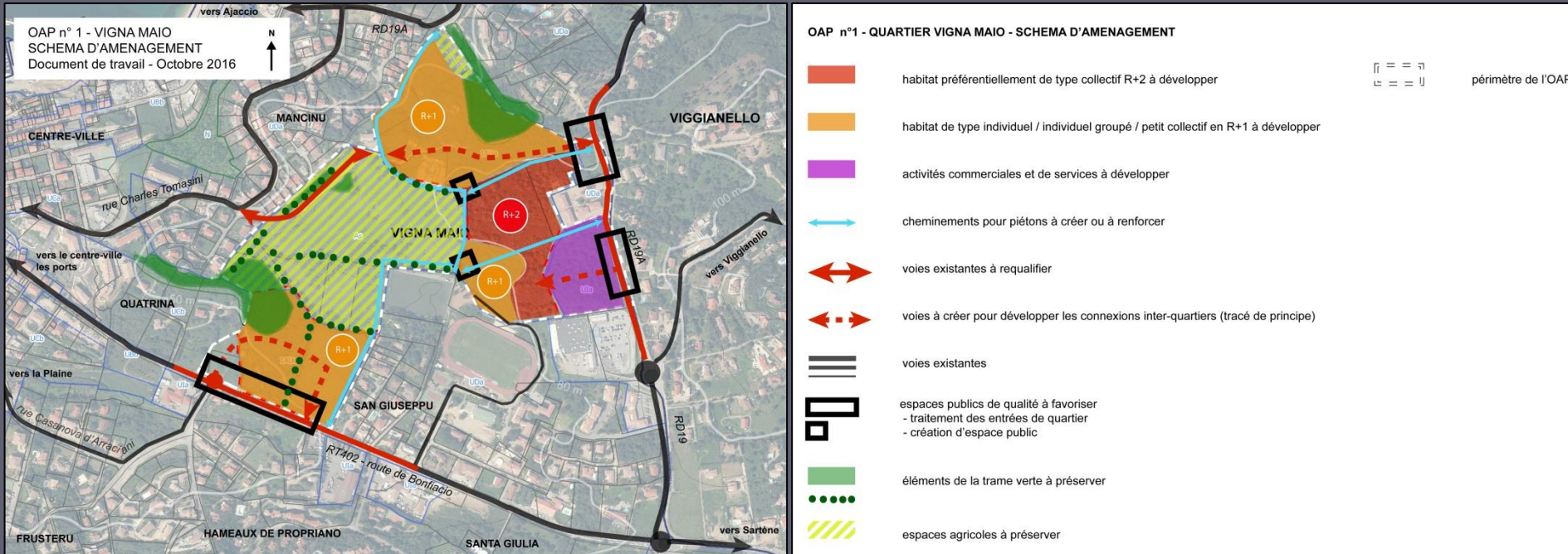
Etat initial et enjeux

- Proposer une nouvelle offre de logements avec quelques commerces et services,
- Veiller au bon fonctionnement de l'espace stratégique agricole,
- Apporter de la nature en ville grâce à la mise en valeur des espaces boisés classés, des alignements d'arbre etc.
- Développer des liaisons routières dans le quartier et en connexion avec les quartiers alentours,
- Faire de cheminements piétons la colonne vertébrale des alternatives à la voiture dans le quartier et en connexions avec les autres quartiers (centre-ville, Bartaccia, Vigna Maio).

4. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

OAP n° 1 – Vigna Maio

Schéma d'aménagement



4. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

OAP n° 2 – Paratella Ouest

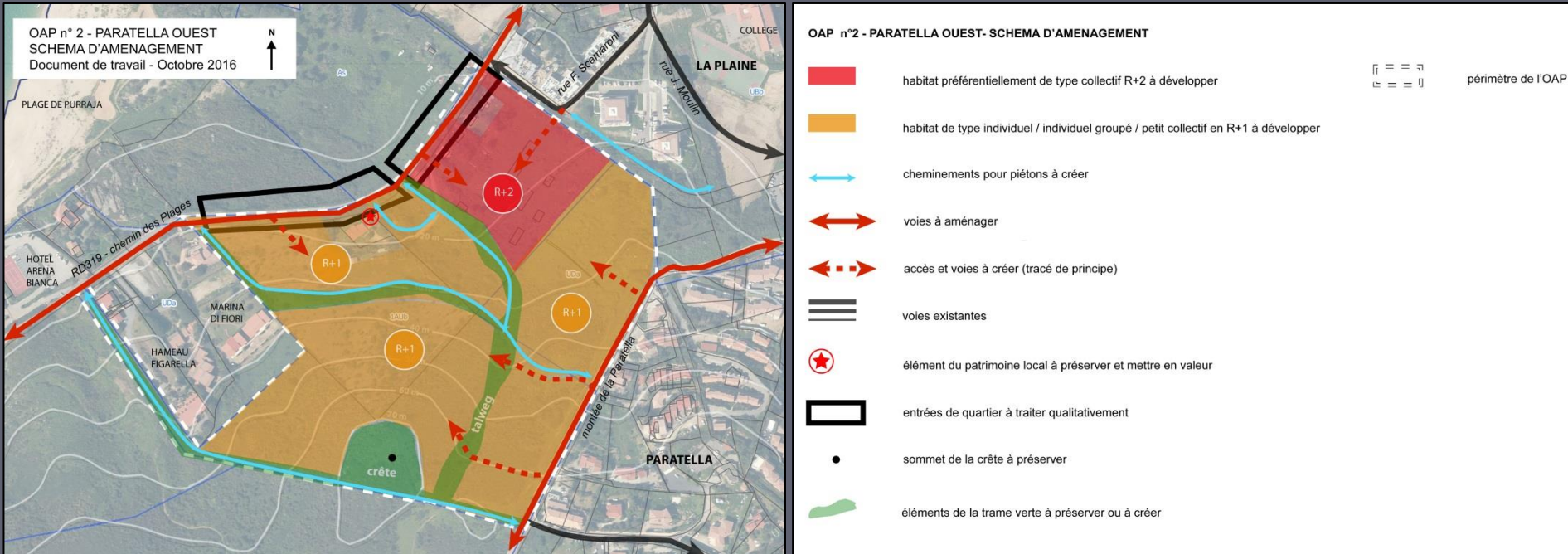
Etat initial et enjeux

- Proposer une nouvelle offre de logements et d'hébergement hôtelier et touristique,
- Assurer la transition entre la zone AU et le Capu Laorosu pour bien marquer les limites à l'urbanisation,
- Préserver les éléments support de la trame verte : le talweg, les alignements d'arbres et assurer leur connexion entre la plage de Purraja et le Capu Laorosu,
- Développer des liaisons piétonnes permettant aux quartiers existants et futur d'avoir un accès facilité au littoral.
- Préserver voire mettre en valeur le patrimoine local (petite chapelle),
- Développer des liaisons routières dans le quartier et en connexion avec les quartiers alentours tout en prenant en compte l'orientation du relief et la pente.

4. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

OAP n° 2 – Paratella Ouest

Schéma d'aménagement



4. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

OAP n° 3 – Paratella Sud

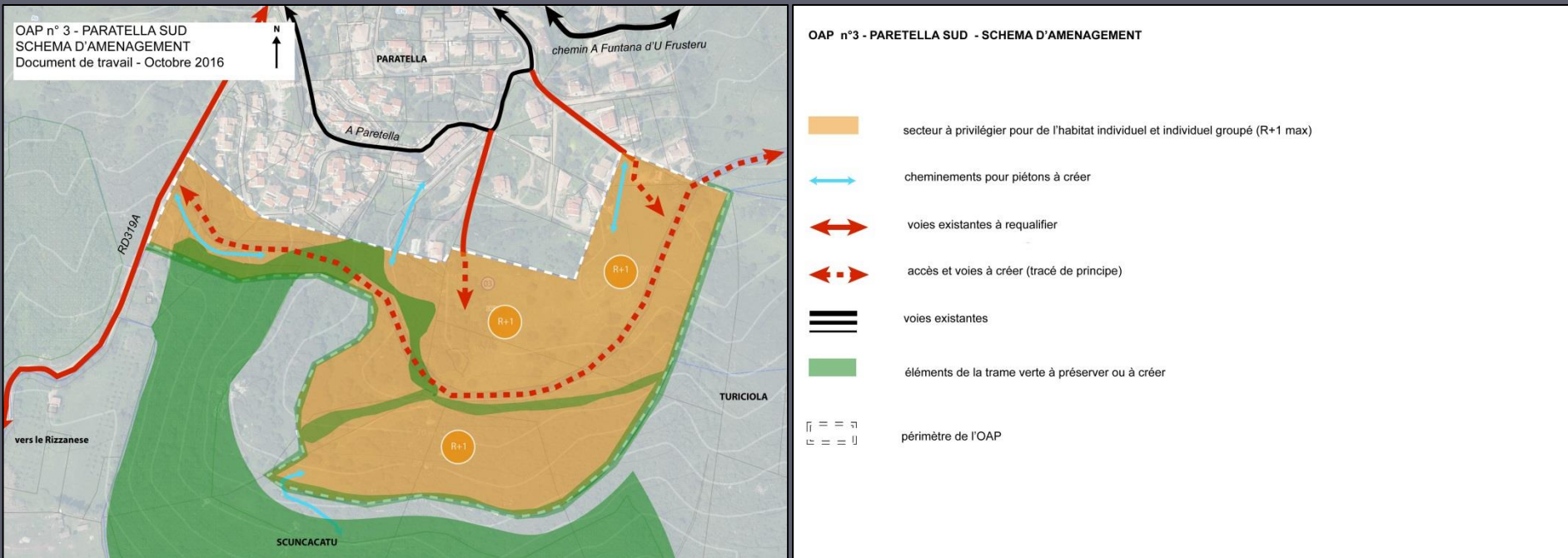
Etat initial et enjeux

- Proposer une nouvelle offre de logements,
- Assurer la transition naturelle entre la zone AU et les espaces naturels pour bien marquer les limites à l'urbanisation
- Préserver et assurer des perméabilités vertes (trame verte) entre les espaces naturels et la zone A Urbaniser.,
- Proposer des formes urbaines de type individuel ou individuel groupé en R+1 maximum au vu des enjeux paysagers,
- Développer des liaisons piétonnes permettant de connecter la zone 1AUc au quartier Paratella existant ainsi que de connecter la zone 1AUc + le quartier Paratella au secteur Du Rizzanese et la voie verte,
- Développer une liaison routière principale en assurant des connections avec le quartier Paratella existant.

4. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

OAP n° 3 – Paratella Sud

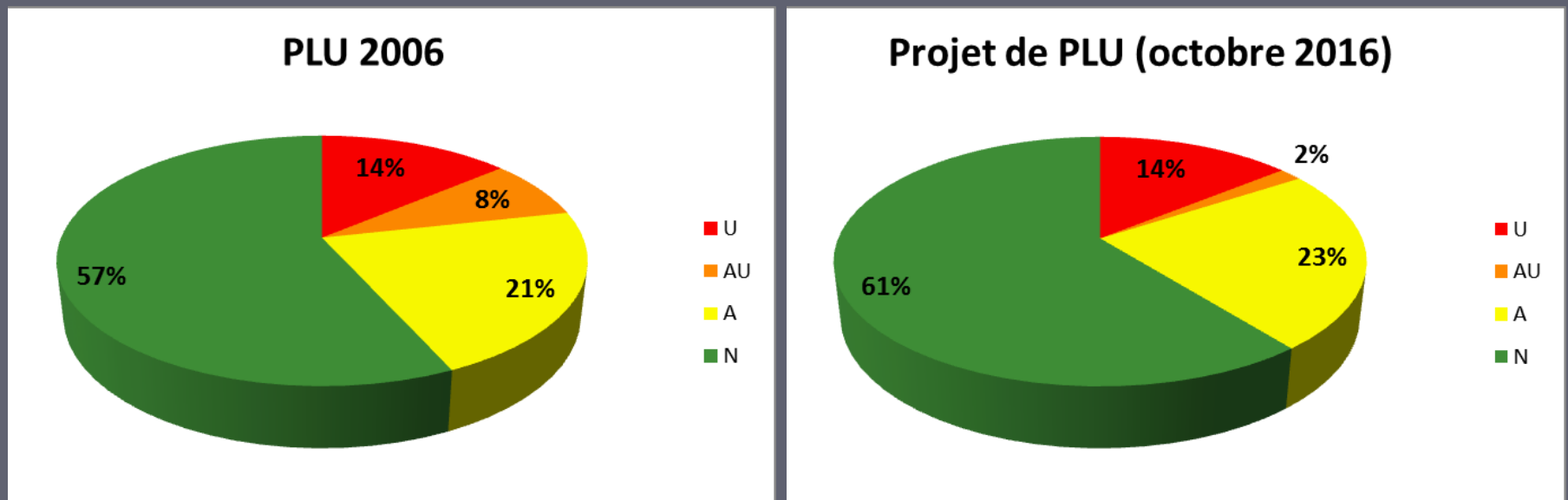
Schéma d'aménagement



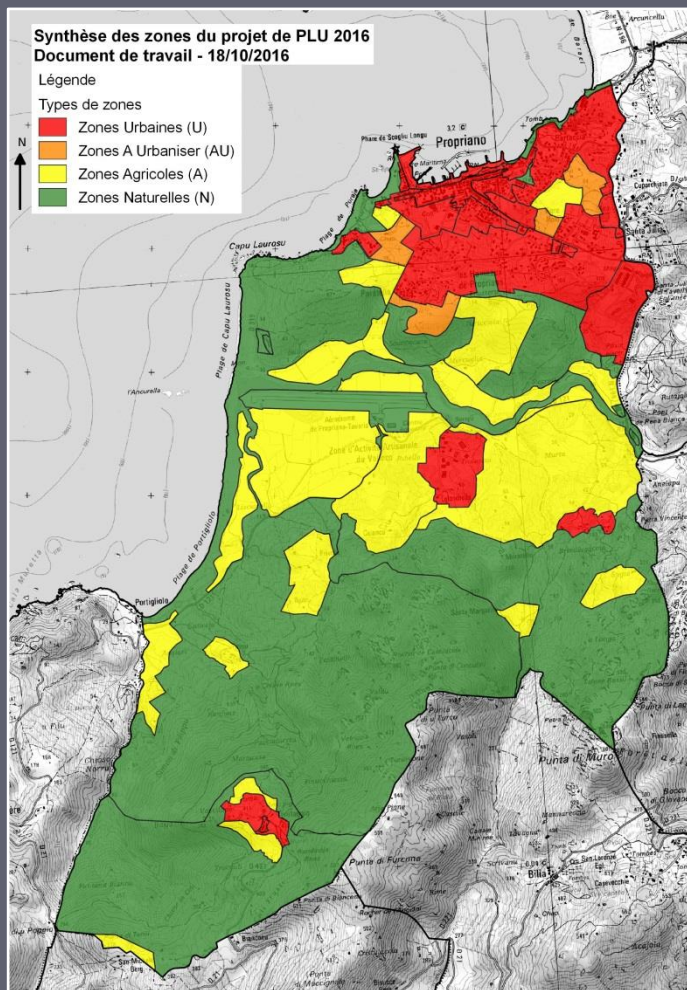
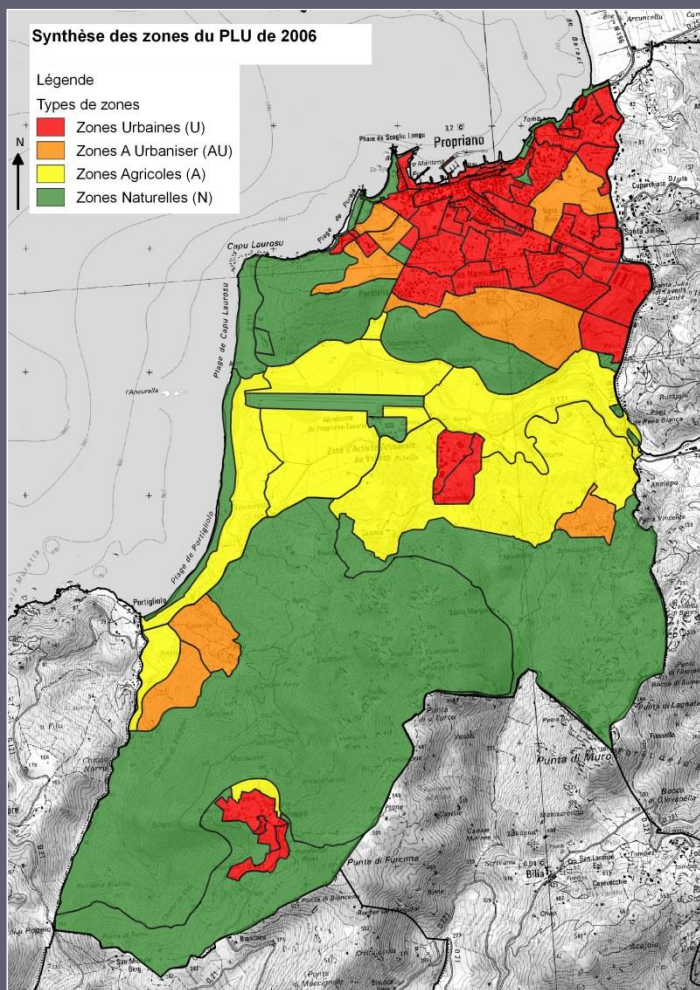
5. Le bilan des superficies PLU de 2006 - projet de PLU 2016

L'évolution du zonage du PLU de 2006 au projet de PLU 2016

- Un maintien des zones urbaines du PLU de 2006 autour de 14%.
- Une réduction importante des zones à urbaniser (- 114 hectares) éloignées des espaces centraux, en cohérence avec les besoins de la commune, la présence des risques naturels et à l'Espace Remarquable et Caractéristique du Capu Laorosu à Portigliolo,
- Une refonte des zones agricoles en cohérence avec le PADD et les espaces stratégiques agricoles du PADDUC et une augmentation des zones agricoles (+ 36 hectares),
- Une refonte des zones naturelles en cohérence avec l'Espace Remarquable et Caractéristique et une augmentation des zones naturelles (+ 74 hectares passant de 57% à 61%).



5. Le bilan des superficies PLU de 2006 - projet de PLU 2016




Document de travail au 18/10/2016

PLU 2006	en ha	en %
U	264,5	13,9%
AU	145,8	7,7%
A	411,9	21,6%
N	1080,6	56,8%
Total	1902,9	

PLU 2016	en ha	en %
U	268,7	14,1%
AU	31,7	1,7%
A	447,6	23,5%
N	1154,9	60,7%
Total	1902,9	

Solde PLU 2016-2006 (ha)	Solde PLU 2016-2006 (pts de %)
+4,2	+0,3%
-114,1	-6,0%
+35,6	+1,9%
+74,3	+3,9%



Merci de votre attention